



République Française  
-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE CRUSEILLES**  
-----

LE 15 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 9 décembre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL *procuration*, Mme Valérie PERAY,  
M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET,  
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray en Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum :** nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

**Secrétaire de séance :** M. Guy DEMOLIS

**Date d'affichage :** 17 DEC. 2020

**OBJET : CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « ALTO » COMMUNE DE CRUSEILLES  
VERSEMENT D'UNE AIDE A HALPADES EN APPLICATION DU PLH**

## CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « ALTO » COMMUNE DE CRUSEILLES VERSEMENT D'UNE AIDE A HALPADES EN APPLICATION DU PLH

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n°2013-12-75 du 3 décembre 2013, a adopté le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En vue de développer une offre en logements plus diversifiée et plus accessible, le P.L.H. comporte notamment l'action n°1.3, consistant à appuyer financièrement la réalisation des opérations en logements aidés.

Sous réserve de l'observation d'un certain nombre de critères, la C.C.P.C. verse au maître d'ouvrage de l'opération une aide financière par logement selon son type.

Monsieur le Président explique que l'opération « Alto » portée par HALPADES sur la commune de Cruseilles, comporte 9 logements en PLUS, 3 logements en PLAI. A l'examen du dossier, la demande répond aux critères d'éligibilité fixés par le P.L.H.

Cette opération a donné lieu à une décision de financement de l'Etat par décision préfectorale du 6 novembre 2019.

La contribution de la C.C.P.C. se porterait donc à :

$$9 \times 1\,600 \text{ €} + 3 \times 2\,000 \text{ €} = 20\,400 \text{ €}$$

Type de logement	Aide CCPC
Logement PLUS (x 9.....)	14 400 €
Logement PLAI (x 3.....)	6 000€

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette aide financière à HALPADES.

Il est rappelé que les aides suivantes ont été versées dans le cadre de ce programme :

- Allonzier la Caille : 11 logements (18 800,00 €) - délibération du 19/05/2015
- Menthonnex en Bornes : 14 logements (24 000,00 €) - délibération du 10/11/2015
- Cruseilles : 32 logements (54 800,00 €) - délibération du 22/03/2016
- Cruseilles : 26 logements (40 000,00 €) - délibération du 21/02/2017
- Cernex : 7 logements (12 400,00 €) - délibération du 11/07/2017
- Cruseilles : 19 logements (33 200,00 €) - délibération du 19/12/2017
- Allonzier la Caille : 31 logements (54 000,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Allonzier la Caille : 8 logements (13 600,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Cruseilles : 13 logements (22 800,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Cruseilles : 9 logements (15 600,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Cruseilles : 4 logements (6 400,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Villy le Pelloux : 27 logements (36 400,00 €) - délibération du 26/11/2019
- Allonzier la Caille : 7 logements (12400,00 €) - délibération du 21/01/20
- Villy le Bouveret : 4 logements (7 200,00 €) - délibération du 09/04/2020
- Cruseilles : 9 logements (10 200,00 €) - délibération du 18/02/2020
- Allonzier la Caille : 33 logements (51 200,00 €) - délibération du 19/06/2020

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur le versement de l'aide financière sus-énumérée.

**Le Conseil Communautaire**  
**de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,**  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **DECIDE** le versement d'une aide financière de 20 400 € en application de l'action n° 1.3 du PLH, dans le cadre de l'opération de création de logements aidés « Alto », conduite par HALPADES
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes

Acte certifié exécutoire le  
Le Président  
Xavier BRAND

